

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DU CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Animateur : Michèle BERBERAT		Fonction : Présidente	
Secrétaire : Maryline BARRAND			
Date : 08/03/2018		Lieu : Salle de réunion EHPAD 2	
		Horaires : 14h00 – 15h15	
<u>Membres invités :</u> Michèle BERBERAT Mireille BILLOD GIRARD Yvonne CUENIN Michel MOLLIER Odile SAUGE Rose BOUVERESSE Thérèse MOREIRA BELLO Baptiste MOYSE Henri GUGLIELMETTI Elisabeth MINA Jean Paul GOIDET Delphine URING, Directrice Sophie OUDOT, Animatrice Colette DEFORET, IDEC Accueil de jour Carine GUILLAUME, Cadre Gentianes Liliane REUFLY, Cadre Montagnons Jacinthe REMONNAY, Représentante du personnel		<u>Participants absents, excusés :</u> Louis DEJARDIN Cédric DEMASSUE, finances Thierry GUINCHARD, responsable service cuisine	
<u>Ordre du jour :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Vie Sociale du 7 décembre 2017, 2. Bilan 2017 de la mise en œuvre du Projet d'Établissement 2017-2021 et programme 2018, 3. Réactualisation du règlement intérieur, 4. Plan d'équipement 2018, 5. Participation au concours Silver fourchette, 6. Programmation du changement des fenêtres du bâtiment des gentianes, 7. Présentation de la charte de bienveillance, 8. Note d'information sur les repas, 9. Questions diverses. 			

Mme BERBERAT souhaite la bienvenue aux Membres et ouvre la séance du CVS. Puis, elle passe la parole à Mme Delphine URING, Directrice, qui poursuit l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du 7 décembre 2017

Pour répondre à M. GOIDET, en dernière page du projet de service du SSIAD est présenté le SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile).

Mme URING précise que ce projet est dans sa phase de mise en œuvre puisqu'il s'agit d'une expérimentation de coopération entre le S.S.I.A.D. et les services d'aide à domicile. Toute coopération est positive.

L'ADMR a été retenue par le C.H. Morteau car elle suivait déjà 30 personnes prises en charge par le S.S.I.A.D. sur 52 places au total et disposait d'une taille suffisante pour la mise en place d'une coopération car il faut établir des procédures.

Le compte rendu du Conseil de Vie Sociale est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan 2017 de la mise en œuvre du Projet d'Etablissement 2017-2021 et programme 2018

Le bilan est présenté de manière succincte.

- ▶ 232 actions d'amélioration identifiées pour l'année 2017
- ▶ 61% des actions réalisées à 100%

Actions déjà réalisées :

- ▶ Création d'un hôpital de jour en médecine
- ▶ Contribution à la mise en œuvre du Groupement Hospitalier de Territoire
- ▶ Elaboration des projets de service
- ▶ Initiation d'une démarche de conciliation médicamenteuse

La Haute Autorité de Santé estime qu'un résident ne peut pas prendre plus de 4 traitements différents car au-delà il n'est pas possible d'estimer les interactions médicamenteuses.

Des experts visiteurs se rendent dans l'établissement tous les 4 ans pour vérifier que la qualité est satisfaisante au sein de l'établissement.

- ▶ Organisation d'une journée « Portes ouvertes »
- ▶ Définition et mise en œuvre du compte qualité du Centre Hospitalier
- ▶ Organisation du suivi des volontés des patients/résidents à la visite des bénévoles

Actions 2018 :

- ▶ Organisation d'informations thématiques pour les bénévoles
La maladie d'ALZHEIMER sera présentée aux bénévoles lors de l'assemblée générale de l'association « l'Age d'Or ».
- ▶ Création d'une « chambre des erreurs »
Une chambre des erreurs sera réalisée pour former les professionnels sur l'hygiène et pour améliorer la prise en charge en trouvant les erreurs à ne pas faire.
- ▶ Mise en place de la télémedecine
Des consultations avancées en dermatologie seront mises en place en coopération avec le CHHC de Pontarlier, on espère avant l'été.
En cardiologie le projet télémedecine est en cours, un rendez-vous téléphonique est programmé avec le Professeur MENEVEAU du CHU de Besançon, et le Centre Hospitalier espère concrétiser ce projet cette année.
- ▶ Créer un point d'accès Internet pour les résidents
- ▶ Introduction du paiement par prélèvement automatique
Jusqu'à présent, l'éditeur du logiciel de facturation ne permettait pas le paiement par prélèvement automatique. On espère la mise en place du prélèvement automatique des frais de séjour avant l'été 2018.

3. Réactualisation du règlement intérieur,

Dans le cadre de la certification V2014, le règlement intérieur est réactualisé. Il reprend le règlement des instances.

Le CVS donne un avis favorable à la réactualisation à l'unanimité.

4. Plan d'équipement 2018

Immobilisations	2018
Licences et études	10 000,00 €
Frais d'études Chgt chaudières	5 000,00 €
Frais d'architectes	5 000,00 €
Travaux	105 000,00 €
Travaux d'accessibilité	50 000,00 €
Travaux d'étanchéité au Pavillon des Montagnons	25 000,00 €
Travaux divers	30 000,00 €
Immobilisations générales, agencements et aménagements des constructions (IGAAC)	125 000,00 €
Changement fenêtres bâtiment Gentianes	100 000,00 €
Equipements et installation de vidéosurveillance	20 000,00 €
Divers	5 000,00 €
Matériel	87 100,00 €
Matériel service de soins	20 000,00 €
Renouvellement des équipements des chambres EHPAD/USLD	30 000,00 €
Achat de chariot de petits déjeuners	15 000,00 €
Matériel informatique	3 000,00 €
Equipements de ménage (monobrosses)	3 600,00 €
Tenues professionnelles	7 500,00 €
Signalétique des parkings	3 000,00 €
Divers	5 000,00 €
Parc automobile	9 305,27 €
Véhicule	9 305,27 €
Mobilier	14 000,00 €
Renouvellement mobilier EHPAD et USLD	10 000,00 €
Mobilier de bureau	1 000,00 €
Mobilier extérieur	3 000,00 €
Total	364 496,27 €

Le plan d'équipement prévoit :

- Le renouvellement de la chaudière en 2019,
- Les travaux d'accessibilité,
- Les travaux d'étanchéité du bâtiment les Montagnons qui sont compliqués techniquement,
- Les travaux de mise aux normes du réseau d'eau au bâtiment de médecine et SSR,
- Le changement sur 4 ans des ouvertures du bâtiment « Gentianes »,
- Les travaux permettront d'étoffer le système de vidéo surveillance,
- Le renouvellement des chariots de petit déjeuner,
- La rénovation des salles de bain du bâtiment « Montagnons ». Salles de bain qui ont 20 ans, qui nécessitent une rénovation malgré un bon état d'entretien.

Mme SAUGE demande que les placards soient fermés au bâtiment « Gentianes ».

Mme URING explique que le service technique essaie de trouver des solutions pour rénover les placards mais qu'ils sont très restreints par la taille de la pièce.

M. GOIDET demande si les 50 000€ relatif à l'accessibilité comprennent la résolution du problème de verglas devant les bâtiments gentianes et montagnons.

Mme URING répond que non. Elle explique que les 50 000 € correspondent à des travaux onéreux et règlementaires visant à installer dans chaque ascenseur une boîte vocale et un affichage différent pour les personnes malvoyantes et malentendantes.

Sur la question du verglas non correctement enlevé devant le bâtiment MONTAGNONS M GOIDET propose :

- La réalisation d'une étude pour l'installation d'un sol chauffant devant les pavillons concernés,
Réponse établissement : « Cette solution n'est pas envisageable financièrement »
- De gravillonner la zone ou d'y mettre des copeaux de bois,
Réponse établissement : « Cette solution a déjà été essayée par l'établissement et cela avait bouché l'ensemble des canalisations »
- d'améliorer l'affichage sur la possibilité de se garer à l'arrière du bâtiment montagnons en passant par les sous-sols,
Réponse établissement : « une réflexion est en cours sur le sujet afin d'améliorer la signalétique des entrées ».

Mme URING indique que le problème de fuite sera traité prioritairement car il impactera plus directement la qualité de prise en charge du résident.

5. Participation au concours SILVER fourchette

Le concours SILVER fourchette existe depuis 3 ans et c'est la première année que le Département du Doubs s'y engage et demande la participation d'un cuisinier.

Il s'agit de la 1^{ère} participation pour l'établissement. Mme URING présente le déroulé des épreuves :

- ▶ 10/03 14h30 : Avant-Première au CH
 - Thème : « Haut en couleur »
- ▶ 26/03: Sélections départementales à Bethoncourt
 - Thème: « Grain de folie »
- ▶ 14/05 : Finale départementale
 - Thème: « Promenade au jardin »

Pour l'avant-première du samedi 10 mars sur le thème « haut en couleur », les chaises et tables de jardin colorées seront utilisées pour l'occasion. Cet événement sera ouvert au public.

Au cours de ces épreuves, le cuisinier sera assisté d'un commis d'un autre établissement et d'un élève cuisinier qu'il ne connaît pas pour préparer de multiples surprises colorées.

Le menu sera goûté le 9 mars 2018 par la Directrice et 4 résidents par étage.

Le PASA, par la réalisation des banderoles, a aidé le service animation qui n'a eu que 3 semaines pour tout préparer (fresque de peinture et décoration colorée).

Les résidents devront noter à l'aide de fourchettes dans un questionnaire.

L'animation devra fournir toutes les autorisations de droit à l'image. En effet, des photos seront envoyées et mise en ligne sur le site du concours silver fourchette.

Le menu définitif devra être transmis le 14 mars. Il doit respecter des contraintes budgétaires (4 menus préparés pour un budget total de 20 €) et devra contenir un ingrédient spécial.

Le gagnant de la finale départementale participera à la finale à Paris avec le chef Thierry Marx.

6. Programmation du changement des fenêtres du bâtiment des gentianes

L'établissement prévoit le changement des fenêtres et ouvertures du bâtiment Gentianes et d'électrifier les volets. Le montant de ces travaux est estimé à 400 000 €. Ils seront étalés sur 4 ans.

Dès cette année, les fenêtres et ouvertures situées aux extrémités seront changées ainsi que la porte d'entrée la plus utilisée.

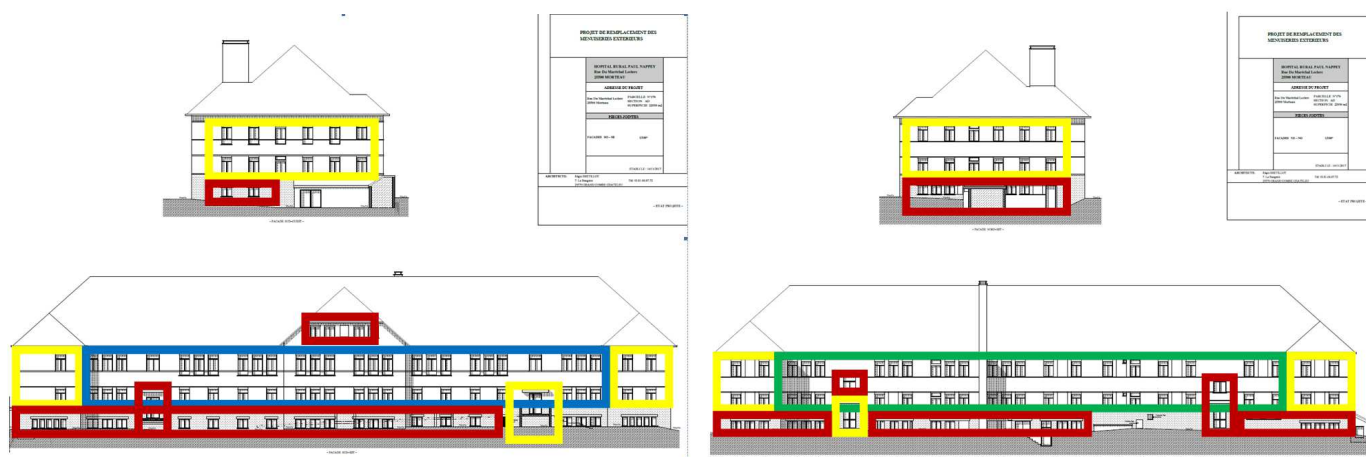
Le permis de construire a été validé en Mairie. Les fenêtres coulissantes seront remplacées par de l'oscillo-battant.

L'établissement rédige actuellement le cahier des charges. Il sera demandé à l'entreprise retenue de réaliser les travaux dans la journée car les travaux auront lieu en site occupé.

Mme URING indique que les fenêtres situées à l'arrière sont plus petites et apportent moins de courant d'air. Elle demande si la proposition suivante sur le phasage des travaux est validée par le CVS.

Avant bâtiment Gentianes

Arrière bâtiment Gentianes



- 2018 : Jaune
- 2019 : Bleu

- 2020 : Vert
- 2021 : Rouge

Les membres du CVS approuvent à l'unanimité le phasage de ces travaux.

7. Présentation de la charte de bientraitance,

La charte de bientraitance a été adressée à chaque Membre du CVS avec la convocation. Elle est ajoutée dans les livrets d'accueil de l'Etablissement et affichée dans chaque hall d'entrée (bâtiment Montagnons, Gentianes et Centre Hospitalier).

8. Note d'information sur les repas accompagnants

La note de service relative aux repas accompagnants a été réactualisée. Auparavant, c'était différent en médecine /SSR et en EHPAD/USLD.

- ▶ La réservation et le paiement des repas accompagnants se font obligatoirement à l'accueil, situé au RDC du bâtiment de médecine, pendant les horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
et au plus tard la veille à 16h,
(les réservations pour le week-end sont prises au plus tard le vendredi 16h ou le jeudi lorsque le vendredi est férié).
- ▶ **Chaque repas accompagnant est facturé 7 € et doit être payé au moment de la commande.**
- ▶ **La commande de repas est limitée à 2** par service pour des raisons de sécurité alimentaire et d'organisation.
- ▶ Les visiteurs gardent la possibilité d'amener leur propre repas pour manger avec leurs proches.

Mme URING rappelle qu'il s'agit d'un service proposé par l'établissement et qu'il n'y a pas d'obligation.

Mme REMONNAY indique que le repas de Noël pose problème.

Mme URING explique que 2 personnes maximum par famille sont invitées au dessert ce qui n'est déjà pas évident car le service cuisine n'est pas extensible. La réalisation du repas des rois pour la Mairie n'est d'ailleurs pas simple à mettre en place.

9. Questions diverses

Remarques de résidents :

- Les repas sont bons et variés,
- Le feuilleté est difficile à couper ainsi que la pomme au four,
- Le riz n'est pas assez cuit,
- Les résidents sont souvent déçus de la soupe,
- Le repas du vendredi est toujours du poisson accompagné de carottes nature, Mme BOUVERESSE voulait savoir s'il serait possible d'avoir des pommes de terre vinaigrette à la place des carottes qu'elle trouve trop sèches. Elle a également trouvé la choucroute beaucoup trop amère et trop acide.

Mme CUENIN voudrait bien que cela change quand elle apporte des remarques.

Mme REMONNAY indique qu'en début de semaine, il y a eu des tranches de rôti trop épaisses. Elle explique que, si le riz est trop cuit et trop collant, ce sera compliqué pour les professionnels qui servent dans les assiettes.

Mme OUDOT a trouvé cette viande très tendre.

Mme URING explique que l'ensemble du service cuisine est en formation sur le manger main et qu'ils s'excusent de ne pas assister à cette réunion. Les résidents de l'EHPAD 1 du bâtiment Gentianes, service test, ont pu déguster ce jour avec leurs mains des aliments de différentes textures. Cela leur permet de s'alimenter seul et de maintenir une autonomie. Si les premiers retours sont bons, le manger main pourra s'étendre dans les autres services.

Une démonstration est programmée lors de la prochaine réunion des familles qui aura lieu fin juin/début juillet.

Problème courrier :

M MOLLIER fait part d'un problème de circulation du courrier au sein de l'établissement. Un courrier important du notaire qui lui était adressé a mis trop de temps pour lui parvenir.

Mme OUDOT pense que le problème vient de la poste. Elle indique que le centre de tri s'éloigne puisqu'il se situe désormais à Dijon au lieu de Besançon et le courrier arrive plus tard à l'établissement. De plus, elle indique que la poste va déménager aux Fins sur une portion de route plus encombrée.

Repas à thème 2018 :

Mme OUDOT présente les repas à thème 2018 :

Tous les mercredis : 1 repas raclette organisé dans un service, avec un roulement entre les étages (bilan positif en 2017 reconduit en 2018),

Belge : Moules/frites (fin avril),

Franc comtois : Croûte aux champignons, jambon à l'os/salade (fin mai/ juin),

Américain : Hamburger/frites/apple pie (fin novembre).

Perte ou vol d'appareils médicaux :

Mr GOIDET demande qui prend en charge la perte ou le vol d'un appareil auditif par exemple ?

Mme URING explique que l'établissement le prend en charge uniquement quand la faute des professionnels est reconnue et prouvée. Dans ce cas, l'établissement remplacera l'appareil à l'identique. Se pose aussi la question dans la prise en charge du maintien de ces appareils pour les personnes démentes.

Elle indique que lors de l'admission, il est vivement recommandé aux résidents de contracter une assurance responsabilité civile et il est demandé le gravage des lunettes.

Mme OUDOT indique que le plus souvent ce sont les résidents qui perdent ce matériel.

Sécurisation du petit jardin devant le pavillon les Montagnons :

Mme URING explique que le service technique doit gérer un problème important sur le réseau d'eau du bâtiment hospitalier et qu'elle a placé en second plan cette question-là. Des travaux seront effectués par la suite.

Mme BILLOD GIRARD Mireille demande de mettre des copeaux sur la terre du jardinet.

Remerciements :

M GOIDET adresse ses vifs remerciements pour la prise en charge de sa maman à domicile par le S.S.I.A.D. Il voit que le travail est très bien fait et il tenait à le signaler.

Mme URING précise que des formulaires de satisfaction et de réclamation sont disponibles dans les halls des bâtiments gentianes et montagnons. Le qualicien Mr NOUVELOT en dépose à

intervalle régulier.

Personnel :

La charge de travail du personnel est de plus en plus importante et permet de moins en moins de relations sociales. Suite au mouvement de grève du 30 janvier qui a recensé 70 grévistes, M GOIDET demande s'il n'est pas possible de mettre du personnel supplémentaire.

La Directrice répond que cela n'est pas possible dans l'immédiat : tous les postes financés sont positionnés dans les services de soins.

Elle précise qu'elle a sollicité à plusieurs reprises l'ARS et le Conseil départemental pour procéder à actualiser du niveau d'autonomie et de soins des résidents, afin d'envisager une revalorisation de la dotation de l'établissement.

L'établissement a eu gain de cause et un médecin inspecteur de l'ARS viendra début juin dans l'établissement. La dotation de l'établissement pourrait être impactée positivement dès 2019 (sous réserve de l'évaluation faite).

Compte rendu :

M GOIDET demande s'il serait possible de publier le compte rendu plus rapidement pour pouvoir travailler dessus.

Mme URING indique que ce sera possible de l'adresser par email à ceux qui fournissent leur adresse email à l'accueil.

Demande de matériel :

Une dame a demandé un lève personne.

Mme URING indique qu'il s'agit d'un verticalisateur et que la problématique est bien remontée. Actuellement l'établissement dispose d'un verticalisateur par étage et la demande est de 2 par étage.

Révision des horaires en EHPAD 2 :

Mme REUFLY explique qu'elle a demandé aux professionnels de son service de revoir leurs horaires lors d'un comité de pilotage.

Une réorganisation est en cours au pavillon les Montagnons, les horaires seront modifiés avec la mise en place d'horaires coupés. Elle donnera plus d'information lors du prochain Conseil de Vie Sociale prévu le 14 juin 2018.

Mme BILLOD GIRARD indique que quel que soit la quantité de travail au bâtiment les Montagnons le personnel est « génial ».

Mme REMONNAY relaiera l'information auprès de ses collègues.

La réunion a pris fin à 15h15.